

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

1-ADOPTER en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement.

2-DONNER à l'usager et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale.

3-GARANTIR à l'usager d'être co-auteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision.

4-METTRE tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité de l'usager.

5-S'IMPOSER le respect de la confidentialité des informations relatives à l'usager.

6-AGIR contre la douleur aiguë et/ou chronique, physique et/ou morale

7-ACCOMPAGNER la personne et ses proches dans la fin de vie.

8-RECHERCHER constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transport, etc...

9-GARANTIR une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations.

10-EVALUER et prendre en compte la satisfaction des usagers et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés

